



CHAMBRE DE COMMERCE,  
D'INDUSTRIE ET DE SERVICES  
DE LA MOSELLE



Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat  
Moselle

Parc des expositions  
de Metz Métropole  
**Forum Entreprendre**  
17-18 novembre  
2010



**SALON**  
CREATION  
REPRISE  
ENTREPRISE  
FINANCEMENT

## Quelles aides pouvez-vous mobiliser au démarrage de votre activité ?



Animation :

- CMA de la Moselle
- CCI de la Moselle
- Conseil Régional de Lorraine

Durée : 1 heure



CHAMBRE DE COMMERCE,  
D'INDUSTRIE ET DE SERVICES  
DE LA MOSELLE



Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat  
Moselle

Parc des expositions  
de Metz Métropole  
**Forum Entreprendre**  
17-18 novembre  
2010



**SALON**  
CREATION  
REPRISE  
ENTREPRISE  
FINANCEMENT

## LES TYPES D'AIDES

- Exonérations
- Accompagnement
- Prêts spécifiques
- Subventions
- Garanties



CHAMBRE DE COMMERCE,  
D'INDUSTRIE ET DE SERVICES  
DE LA MOSELLE



Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat  
Moselle

Parc des expositions  
de Metz Métropole  
**Forum Entreprendre**  
17-18 novembre  
2010



**SALON**  
CREATION  
REPRISE  
ENTREPRISE  
FINANCEMENT

# EXONÉRATIONS SOCIALES

## ACCRES

*(Aide aux Chômeurs Créateurs et Repreneurs d'Entreprise)*

- Public visé : demandeurs d'emplois, bénéficiaires de minima sociaux, jeunes, seniors, créateurs en ZUS...
- Exonération de cotisations sociales pendant 1 an pour le ou les bénéficiaires et maintien de la couverture sociale.
- Retrait et dépôt du dossier au sein des CFE au moment de l'immatriculation (CCI, CMA).



CHAMBRE DE COMMERCE,  
D'INDUSTRIE ET DE SERVICES  
DE LA MOSELLE



Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat  
Moselle



## EXONÉRATIONS FISCALES

- Exonérations d'impôts sur les bénéfices, d'impôts locaux...
- Cibles : entreprises nouvelles ou installées sur certaines zones géographiques sous certaines conditions.
- Eligibilité et dossier : services fiscaux 0810 46 76 87



CHAMBRE DE COMMERCE,  
D'INDUSTRIE ET DE SERVICES  
DE LA MOSELLE



Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat  
Moselle

Parc des expositions  
de Metz Métropole  
**Forum Entreprendre**  
17-18 novembre  
2010



# ACCOMPAGNEMENT

## NACRE

*(Nouvelle Aide aux Chômeurs Créateurs et Repreneurs d'Entreprise)*

- **Public visé** : demandeurs d'emplois, bénéficiaires de minima sociaux, jeunes, seniors, créateurs en ZUS...
- **3 phases** :
  - \* Avant création : appui au montage du projet
  - \* Structuration financière : financement du projet (prêt d'honneur de 1000 à 10 000 euros)
  - \* après création : aide au démarrage et au développement (accompagnement pendant 3 ans)

Contact : opérateurs labellisés

# PRETS SPECIFIQUES (1/3)

## PCE

*(Prêt à la création d'entreprise)*

- Cible : toutes les entreprises en phase de création
- Conditions :
  - \* L'entreprise ne doit pas déjà supporter un financement long (supérieur à 2 ans)
  - \* Le créateur ne doit pas être déjà installé ou contrôler une autre société
  - \* Obtenir un concours bancaire d'un montant compris entre 2 et 3 fois celui-ci
  - \* Projets pour lesquels le total des ressources est inférieur à 45 000 euros
- Caractéristiques du prêt :
  - \* Montant compris entre 2 000 et 7 000 euros
  - \* Durée : 5 ans
  - \* Taux : identique au concours bancaire
  - \* Remboursement avec 6 mois de différé
  - \* Les intérêts de la 1ère année ne sont dus qu'au terme de celle-ci
  - \* Sans garantie, ni caution personnelle
- Procédure : dossier instruit par le partenaire bancaire financeur du projet



CHAMBRE DE COMMERCE,  
D'INDUSTRIE ET DE SERVICES  
DE LA MOSELLE



Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat  
Moselle

Parc des expositions  
de Metz Métropole  
**Forum Entreprendre**  
17-18 novembre  
2010



**SALON  
CREATION  
REPRISE  
ENTREPRISE  
FINANCEMENT**

## PRETS SPECIFIQUES (2/3)

### Prêt d'honneur des PFIL (Plates Formes d'Initiative Locale)

- **Cible** : entreprises en création, reprise ou développement installées depuis - de 3 ans
- **Conditions** :
  - \* Le prêt PFIL est complémentaire à un concours bancaire
  - \* Prêts personnels ne pouvant excéder l'apport personnel du ou des porteurs
- **Caractéristiques du prêt** :
  - \* Avance remboursable de 8 000 euros à 30 000 euros selon les territoires
  - \* Taux : 0%
  - \* Sans garantie
  - \* Durée de remboursement = 36 à 48 mois maximum
- **Procédure** : dossier instruit par la PFIL du lieu d'installation ([www.pfil-lorraine.com](http://www.pfil-lorraine.com))

# PRETS SPECIFIQUES (3/3)

## Prêt ADE MOSELLE

- **Cible :**

- \* Entreprises ayant leur siège social en Moselle, inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers de la Moselle

- \* Entreprise exerçant une activité industrielle ou artisanale

- **Conditions d'attribution :**

- \* Prêt complémentaire à un concours bancaire

- \* Financement d'investissements mobiliers et immobiliers

- **Caractéristiques du prêt :**

- \* Avance remboursable comprise entre 8 000 et 80 000 euros, dans la limite de 50% de l'investissement réalisé HT. Le plafond est porté à 100 000 euros dans un certain nombre de cas exceptionnels : secteurs d'activité en grande difficulté, zone géographique défavorisée ou en fonction de la conjoncture économique.

- \* Taux d'intérêt annuel : 1,5 % de la somme due

- \* Sans garantie

- \* Durée : 5 ans maximum

- **Procédure :** prendre contact avec un conseiller CMA ou CCIS



CHAMBRE DE COMMERCE,  
D'INDUSTRIE ET DE SERVICES  
DE LA MOSELLE



Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat  
Moselle



# SUBVENTIONS

# AMICAPE

(Aide Mosellane à l'Investissement des Commerçants,  
Artisans et Petites Entreprises)

*Subvention accordée par le Conseil Général de la Moselle*

- **Cible** : entreprises situées dans les communes de moins de 15 000 habitants et ayant 20 salariés maximum au moment de la demande. Ouverture aux ZUS pour les communes de plus de 15000 habitants.
- **Conditions d'attribution** :
  - \* Mettre en œuvre un projet d'investissement lié à la création, au développement ou à la reprise d'une entreprise,
  - \* Avoir une situation financière saine
  - \* être indépendant d'un groupe
  - \* Investissements en crédit-bail refusés
  - \* CAHT < à 2 M euros
- **Assiette des investissements primables**:
  - \* Investissements mobiliers : entre 5 000 et 30 000 euros HT
  - \* Véhicules utilitaires neufs et engins : entre 5 000 et 10 000 euros HT
  - \* Investissements immobiliers : entre 5 000 et 50 000 euros HT (Plafond possible à 75 000 euros HT pour les investissements éco-responsables)
- **Modalités** :
  - \* Subvention de 20% du montant HT
  - \* Subvention plafonnée à 15 000 euros
  - \* Une seule aide tous les 3 ans
- **Procédure** : instruction du dossier auprès de votre CMA ou CCI avant de réaliser les investissements





CHAMBRE DE COMMERCE,  
D'INDUSTRIE ET DE SERVICES  
DE LA MOSELLE



Parc des expositions  
de Metz Métropole  
**Forum Entreprendre**  
17-18 novembre  
2010



**SALON**  
CREATION  
REPRISE  
ENTREPRISE  
FINANCEMENT

## Subventions régionales

Accordées par le Conseil Régional de Lorraine pour accompagner les entreprises dans leurs projets d'investissements.

2 types d'aides :

- Aides aux TPE
- Aides aux PME



CHAMBRE DE COMMERCE,  
D'INDUSTRIE ET DE SERVICES  
DE LA MOSELLE



Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat  
Moselle



## AIDES AUX TPE

### • Soutien au Développement des TPE

Cibles :

Sur tout le territoire

- \* Entreprises artisanales de production
- \* Artisans d'Art recensés auprès des organismes privés agréés par l'Etat
- \* Entreprises et associations d'insertion exerçant une activité de production et dont une part des ressources résulte du produit des activités

Dans les communes de moins de 10 000 habitants

- \* Entreprises artisanales de service
- \* Entreprises de service aux entreprises relevant des codes NAF 74 et 72
- \* Organismes de services d'aides à la personne agréés par l'Etat
- \* Restaurants de type traditionnel

Dans les communes de moins de 7 000 habitants

- \* Commerces de proximités à dominante alimentaire
- \* Organismes relais intervenant dans le cadre d'un programme immobilier pour le compte d'une entreprise identifiée (maîtrise d'ouvrage indirecte)





CHAMBRE DE COMMERCE,  
D'INDUSTRIE ET DE SERVICES  
DE LA MOSELLE



Parc des expositions  
de Metz Métropole  
**Forum Entreprendre**  
17-18 novembre  
2010



- Assiettes :
  - Investissements mobiliers : matériels de production ou de services neufs (ou matériel d'occasion reconditionné à neuf et garanti 12 mois), sans recours à la location financière.
    - \* Entre 10 000 et 200 000 euros HT pour les entreprises de production
    - \* Entre 8 000 et 80 000 euros HT pour les entreprises de service
  - Investissements immobiliers : construction neuve, extension de bâtiment ou acquisition d'un bâtiment existant (sous réserve de travaux de réhabilitation représentant au moins 1/3 du prix d'achat).
    - \* plus de 15 000 euros HT
- Attention** : ne sont pas éligibles le renouvellement de matériel, le matériel roulant, l'informatique de gestion, les consommables, le petit outillage...
- Modalités financières :
    - \* Subvention de 10 à 30 % des investissements primables retenus selon bonification éventuelle.
  - Procédure :
    - \* Faire une demande préalablement à tout investissement
    - \* Instruire le dossier dans un délai de 9 mois après la date de la demande.



CHAMBRE DE COMMERCE,  
D'INDUSTRIE ET DE SERVICES  
DE LA MOSELLE



Parc des expositions  
de Metz Métropole  
**Forum Entreprendre**  
17-18 novembre  
2010



## Aide Régionale à la Création de TPE :

Aide du Conseil Régional de Lorraine visant à favoriser la création d'emplois et à renforcer la pérennité des entreprises.

### • Cible :

Sur tout le territoire :

- \* Entreprises artisanales de production
- \* Artisans d'Art recensés auprès des organismes privés agréés par l'Etat
- \* Activités du bâtiment limitées aux seules activités de préfabrication industrielle
- \* Commerces vendant des produits issus de l'agriculture biologiques labellisés AB
- \* Entreprises relevant des projets validés par les comités ADIE
- \* Entreprises relevant du code NAF 22.1 A (édition de livres)

Dans les communes de moins de 10 000 habitants :

- \* Entreprises artisanales de service
- \* Entreprises de service aux entreprises relevant des codes NAF 74 et 72
- \* Organismes de services d'aides à la personne agréés par l'Etat
- \* Les restaurants de type traditionnel exclusivement
- \* Activités du bâtiment

Dans les communes de moins de 7 000 habitants :

- \* Commerces de proximités à dominante alimentaire





CHAMBRE DE COMMERCE,  
D'INDUSTRIE ET DE SERVICES  
DE LA MOSELLE



- Conditions d'attribution :

- \* Immatriculation depuis moins de 9 mois
- \* Apport en numéraire de 1 500 euros minimum
- \* Projet comportant la création d'un emploi minimum, y compris l'emploi du chef d'entreprise

- **Exclusion du bénéfice de cette aide :**

- Les établissements secondaires
- Les entreprises ou structures dont l'immatriculation est consécutive à une extension d'activité
- Les entreprises exerçant leurs activités à temps partiel de façon permanente ou exerçant une activité saisonnière.



CHAMBRE DE COMMERCE,  
D'INDUSTRIE ET DE SERVICES  
DE LA MOSELLE



SYNERGIE  
CENTRE REGIONAL D'ENTREPRISE & D'INNOVATION



Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat  
Moselle



- Incitations financières :

L'aide régionale prend la forme d'une subvention plafonnée à 4 000 euros par emploi effectivement créé dans la limite :

- \* Du montant du capital social libéré en numéraire la 1ère année et de 35 000 euros pour les sociétés

- \* Du double de l'apport en numéraire réalisé par l'entrepreneur au moment de la création et de 35 000 euros pour les entreprises individuelles

- \* De 1 500 euros par emploi pour les projets validés par l'ADIE dans la limite du prêt d'honneur octroyé

- \* Du montant de l'apport en numéraire réalisé et attesté au moment de la création et de 35 000 euros pour toutes les autres structures

- Modalités :

Dossier à déposer dans les 9 mois à compter de la création de l'entreprise au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce et des Sociétés.



CHAMBRE DE COMMERCE,  
D'INDUSTRIE ET DE SERVICES  
DE LA MOSELLE



Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat  
Moselle



## Aide Régionale à la Reprise de TPE :



### • Cible :

#### Sur tout le territoire :

- \* Entreprises artisanales de production
- \* Artisans d'Art recensés auprès des organismes privés agréés par l'Etat
- \* Activités du bâtiment limitées aux seules activités de préfabrication industrielle
- \* Commerces vendant des produits issus de l'agriculture biologiques labellisés AB
- \* Entreprises relevant des projets validés par les comités ADIE
- \* Entreprises relevant du code NAF 22.1 A (édition de livres)

#### Dans les communes de moins de 10 000 habitants :

- \* Entreprises artisanales de service
- \* Entreprises de service aux entreprises relevant des codes NAF 74 et 72
- \* Organismes de services d'aides à la personne agréés par l'Etat
- \* Les restaurants de type traditionnel exclusivement
- \* Activités du bâtiment

#### Dans les communes de moins de 7 000 habitants :

- \* Commerces de proximités à dominante alimentaire



CHAMBRE DE COMMERCE,  
D'INDUSTRIE ET DE SERVICES  
DE LA MOSELLE



Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat  
Moselle



## • Conditions d'attribution :

- \* Entreprise créée spécifiquement pour la reprise depuis moins de 9 mois ou acte attestant la reprise datant de moins de 9 mois
- \* La reprise doit faire suite au départ en retraite du cédant ou maladie
- \* Le projet doit comporter une prise de contrôle majoritaire par le repreneur
- \* Lorsque le projet intervient dans le cadre familial, la reprise doit être réalisée à titre onéreux.

## • Modalités :

- \* 10% du coût total de la reprise dans la limite de 30 000 euros et du montant du capital social libéré en numéraire pour les sociétés ou de l'apport en numéraire pour les entreprises individuelles
- \* 1 000 euros par emploi en CDI temps plein effectif repris et 3 000 euros par emploi nouveau créé en CDI temps plein, y compris l'emploi du repreneur

## • Procédure :

- \* Dossier à déposer au Conseil Régional dans les 9 mois à compter de l'acte enregistrant la reprise ou de l'immatriculation de l'entreprise créée spécifiquement pour la reprise.



CHAMBRE DE COMMERCE,  
D'INDUSTRIE ET DE SERVICES  
DE LA MOSELLE



Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat  
Moselle

Parc des expositions  
de Metz Métropole  
**Forum Entreprendre**  
17-18 novembre  
2010



## Opérations collectives en faveur des commerces

- **Cible** : collectivités publiques, communes, structures intercommunales pour des projets situés dans des communes de moins de 10 000 habitants
- **Objectif** : favoriser les opérations de redynamisation commerciale dans les zones rurales en soutenant les rénovations de vitrines, façades, équipement de sécurité et travaux d'accessibilités personnes handicapées
- **Conditions** : la demande doit concerner au moins 5 commerces
- **Montants** : subvention régionale plafonnée à 15 % du montant HT des travaux par entreprise dans la limite de 10 000 euros par entreprise

Plafonnement des investissements primables à 400 000 euros HT par opération collective. L'opération peut comprendre 3 tranches maximum. Le plafond d'investissement s'entend par opération et non par tranche.



CHAMBRE DE COMMERCE,  
D'INDUSTRIE ET DE SERVICES  
DE LA MOSELLE



Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat  
Moselle

Parc des expositions  
de Metz Métropole

Forum **Entreprendre**  
17-18 novembre  
2010



**SALON**  
**CREATION**  
**REPRISE**  
**ENTREPRISE**  
**FINANCEMENT**

## Conditions générales :

- Lettre d'intention adressée au Président du Conseil Régional et sollicitant une participation financière de la Région Lorraine à ce programme d'investissement.
- Possibilité de calquer l'instruction sur le dispositif FISAC si une demande FISAC a été acceptée.



CHAMBRE DE COMMERCE,  
D'INDUSTRIE ET DE SERVICES  
DE LA MOSELLE



Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat  
Moselle



## AUTRES DISPOSITIFS

- **ASSEDIC** : maintien des indemnités ou versement d'un capital au démarrage
- **FISAC**
- **AIDES SPECIFIQUES QUARTIER OUTRE-SEILLE**
- **GARANTIES** : OSEO, SOCAMA, SOFARIS, SIAGI, FGIF...
- **ARDAN** : développeur, repreneur, essaimeur
- **PRET TOTAL DEVELOPPEMENT** (prêt à 0%)
- **CREDIT SOLIDAIRE ADIE**
- **SUBVENTION AGEFIPH** (personnes handicapées)
- **SUBVENTION ENVIE D'AGIR** (jeunes de 18 à 28 ans)
- Prêt - Accompagnement **RESEAU ENTREPRENDRE** en LORRAINE
- Aides à l'export **ECO LOR EXPORT**
- Aides à l'environnement (agence de l'eau, DRIRE...)